



ZOOM

Filière Hydrogène : le temps des incertitudes

L'Europe s'est fixée l'objectif de produire 10 Mt d'hydrogène renouvelable et envisage également d'importer 10 Mt supplémentaires chaque année d'ici à 2030. Cette dernière solution risque néanmoins d'être fragilisée par une production mondiale encore insuffisante pour répondre à la demande. Selon une étude de Roland Berger, la production mondiale d'hydrogène vert atteindrait 13,2 Mt en 2030 (soit 12 % de la production totale d'hydrogène en 2030). Seuls certains pays où l'éolien ou le solaire seront très compétitifs, pourront produire de l'hydrogène vert à moindre coût (inférieur de 40 % en moyenne). L'importation de cet hydrogène engendrera toutefois des coûts de conditionnement et de transport, voire de reconversion, de telle sorte que le gain obtenu en s'approvisionnant ainsi en hydrogène importé resterait faible, voire nul (compris entre 0 et 10 %).

À ce stade, la filière connaît donc un net ralentissement. Crise de l'énergie, inflation, chaîne d'approvisionnement perturbée fragilisent la rentabilité de certains investissements et la compétitivité de l'hydrogène comme solution décarbonée, dans l'industrie ou dans les transports.

En France, réunies au sein de comités stratégiques, différentes filières de secteurs industriels très concurrencés à l'international ont évalué leurs besoins en hydrogène bas carbone d'ici à 2030. Leurs estimations traduisent une relative frilosité. Conséquence : pour diviser par deux ses émissions au cours de la décennie, l'industrie mise d'abord sur la capture et le stockage (CCS) du CO₂ (8 MtCO₂éq), puis sur la biomasse (7,1 MtCO₂eq) et enfin sur l'hydrogène (5,5 MtCO₂eq). En termes d'usage, la mobilité

concentre l'essentiel des nouveaux usages, avec 69 stations de distribution ouvertes. Celles-ci alimentent une soixantaine de bus, des taxis, et quelques bennes à ordures ménagères.

Pour contrer l'atonie du marché, Fatih Birol, Directeur de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) plaide pour la mise en place rapide d'un soutien public afin d'encourager la production et le développement des usages de l'hydrogène. Dans l'Hexagone, France Hydrogène, qui réunit près de 460 professionnels de la filière, milite pour accélérer les projets de production d'hydrogène sur le territoire.

En 2023, les capacités d'électrolyse ont plus que doublé, pour atteindre 30 MW (13 MW en 2022). Avec les projets en construction ou en phase de décision finale d'investissement, cette capacité s'élève à 300 MW. Toutefois, cela reste encore insuffisant pour répondre aux objectifs fixés à **6,5 GW de capacité en 2030, et de 10 GW en 2035** par la stratégie nationale du gouvernement, révisée en décembre dernier.

"La question du prix de l'électricité est centrale" relève Emmanuelle Wargon, Présidente de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Le coût de l'électricité représente en effet 75 % des coûts de production de l'hydrogène vert par électrolyse. "L'idée fondamentale est de «dérisquer» un peu et d'arriver à donner de la visibilité et de la stabilité aux prix de l'électricité" défend Emmanuelle Wargon. France Hydrogène imagine notamment des groupements d'entreprises susceptibles de peser face à EDF pour négocier des prix de l'électricité préférentiels.

🐧 Consultez l'étude du Cabinet Roland Berger "The Roaring '30s - A clean hydrogen acceleration story" (source : https://content.rolandberger.com)

> Les Echos – Enerpresse - www.actu-environnement.com - 31/01/2024



D'après l'Insee, l'activité est restée stable au dernier trimestre 2023, comme durant le précédent. Sur l'année, le taux de croissance s'élève à 0,9 %. Si la consommation n'a diminué que "légèrement" en fin d'année, sur un an elle s'est repliée de 0,7 %. En 2023, l'investissement a progressé de 1,2 %, à un rythme deux fois moins soutenu qu'en 2022. La hausse des taux d'intérêt entrave la capacité d'emprunt des entreprises, ce qui rejaillit négativement sur leurs investissements, qui ont reculé de 0,6 % au dernier trimestre 2023. Cette tendance qui devrait se confirmer en 2024. Alors que le gouvernement table sur une reprise de l'activité en 2024, à hauteur de 1,4 %, les experts de l'Institut Rexecode prévoient une croissance de 0,4 % en 2024.

> Les Echos - 30-31/01/24

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) prend place peu à peu dans la commande publique, avec une efficacité encore relative à ce stade. Selon Nicolas Charrel, avocat associé chez Charrel & Associés, l'efficacité des clauses environnementales définies par les acheteurs dans les critères d'attribution ou les conditions d'exécution ont encore une portée limitée. "Aujourd'hui, il s'agit plutôt d'une logique de clauses type un peu vagues, dont les résultats ne sont pas à la hauteur de la performance que l'on pourrait atteindre." Le manque de souplesse des règlements de consultation, entrave le recours à des variantes environnementales qui pourraient être plus performantes. La FNTP plaide pour que soit systématiquement autorisée la possibilité de substituer à la solution de base décrite dans le cahier des charges, des solutions alternatives, plus efficaces en termes de réduction des émissions de GES. Pour comparer entre elles les différentes propositions, des outils de calcul ont été développés par la FFB (BatiCarbone) ou la FNTP (Seve-TP). D'ici juin prochain, la FNTP prévoit de compléter cette démarche par la publication d'un référentiel bas carbone, indiquant pour chaque matériau ses caractéristiques environnementales ainsi que les données économiques (prix, disponibilité...).

« Nous souhaitons objectiver le choix des acheteurs et leur donner toutes les clés pour arbitrer entre coût et impact carbone. » souligne Julien Guez, Directeur général de la FNTP. Dans les Marchés Globaux de Performance Énergétique (MGPE), le critère environnemental, mesuré en termes de performance énergétique, est l'objet même du contrat qui introduit des garanties associées aux engagements. Le nouveau MGPE à paiement différé associe désormais la réduction des émissions de GES aux objectifs de réduction des consommations d'énergie. Dès la phase d'avant-projet sommaire, les candidats peuvent proposer des solutions plus innovantes et performantes.

> www.lemoniteur.fr - 26/01/24

À l'occasion d'une conférence sur "les investissements climat des collectivités", organisée par la Banque postale le 16 janvier dernier, une étude sur les façons de financer "l'accélération des investissements climat des collectivités" a été présentée par François Thomazeau, de l'institut I4CE. Selon lui, il est indispensable de doubler les investissements pour atteindre les objectifs nationaux et européens de réduction des gaz à effet de serre, les collectivités étant en première ligne. Pour y parvenir, l'ensemble des leviers de financement devront être mobilisés : redirection des dépenses des collectivités, mobilisation accrue de leurs ressources propres, renforcement du soutien de l'État (selon une logique pluriannuelle), et recours renforcé à l'endettement. "Les collectivités doivent se permettre de refaire de la dette", insiste Christophe Jerretie, Président du Comité d'Orientation des Finances Locales de la Banque postale. D'après Philippe Mills, Directeur général de la Société de Financement Local (Sfil), il n'y a "pas de sujet du côté des financeurs", si ce n'est que ces derniers "n'ont pas assez de projets" à financer. "L'argent est là. En 2024, on risque plutôt de manquer de projets", complète Antoine Pellion, Secrétaire Général à la Planification Écologique (SGPE). Pourtant les freins demeurent, au premier rang desquels la réticence des élus confrontés à "des règles comptables peu précises et inadaptées", notamment en ce qu'elles n'établissent "pas de différenciation entre les investissements" et conduisent à une "mauvaise articulation entre investissements et fonctionnement". L'absence d'autonomie fiscale fait également obstacle et le manque de confiance de l'État, empêcherait notamment une "meilleure articulation entre les différents niveaux de puissance publique".

🐧 Consultez l'étude d'I4CE « Collectivités locales : comment financer l'accélération des investissements climat » (source : www.i4ce.org)

> www.banquedesterritoires.fr - 18/01/24



Le dispositif "métiers en tension" du projet de loi "Immigration" n'a pas été retoqué par le Conseil Constitutionnel. Il permettra de régulariser la situation de travailleurs sans-papiers dans les métiers caractérisés par des difficultés de recrutement, comme ceux du BTP. La délivrance d'une carte de séjour "travailleur temporaire" ou "salarié" d'un an sera accordée par le préfet "à titre exceptionnel". Le dispositif sera ouvert au travailleur étranger justifiant d'au moins 3 ans de résidence ininterrompue sur le territoire et ayant, durant au moins 12 mois sur les deux dernières années, exercé une activité salariée figurant dans une liste de métiers et zones géographiques en tension.

> www.lemoniteur.fr - 26/01/24

En partenariat avec OpinionWay, le groupement indépendant de négoce en matériaux de construction Tout Faire a réalisé une étude pour apprécier la perception des Français en ce qui concerne les métiers du BTP. Intitulée "Quelle place pour l'artisanat de la construction et du bâtiment en France? Quels enjeux pour demain?", l'enquête a été menée auprès de 1 000 Français et 302 artisans du bâtiment. Les résultats font ressortir l'importance du rôle joué par les artisans de la construction, notamment en termes de préservation du patrimoine (63 % des sondés jugent ces métiers importants) et dans l'aménagement des villes et villages (59 % jugent leur rôle important). Une large majorité (84 %) souligne leur poids économique et leur rôle en matière de création d'emplois (57 %). Toutefois, 69 % des répondants jugent les métiers du BTP pénibles et peu valorisants. Une perception à l'opposé de celles des professionnels du secteur interrogés qui soulignent avant tout qu'il s'agit de métiers "passion".

> www.batiweb.com - 19/01/24

La relance du nucléaire engendre un besoin massif de main-d'œuvre. D'après Hervé Maillart, Délégué permanent de la Filière nucléaire française, il faudra réaliser 150 000 embauches d'ici 2033, soit entre 10 000 et 15 000 recrutements par an au cours de la prochaine décennie. En priorité, 4 000 ingénieurs par an vont devoir être recrutés, ce qui représente 10 % des nouveaux diplômés chaque année. Les domaines d'activité sont très variés. Aux côtés des métiers spécialisés (radioprotection, sûreté nucléaire), la filière recherche également des ingénieurs généralistes et de nombreux professionnels dans divers métiers industriels : soudeurs, chaudronniers, électriciens, robinetiers, tuyauteurs, mécaniciens et conducteurs de travaux. Pour susciter l'intérêt vers ces métiers, l'Université des métiers du nucléaire a été créée en 2021. Elle permet de promouvoir la diversité et la durabilité des emplois dans ce domaine. L'État finance également des bourses d'études pour des professions en tension. Un portail web dédié, Monavenirdanslenucleaire.fr, facilite l'accès aux informations sur les métiers, les formations et les offres d'emploi. Lancée en 2023, et renouvelée en 2024, la Semaine des métiers du nucléaire, vise à sensibiliser les personnes en reconversion et les jeunes en formation aux opportunités offertes par le secteur. Côté formation, l'Université des métiers du nucléaire a déployé en 2023 le "Passeport nucléaire" au niveau national. Ce programme propose des enseignements dédiés aux enjeux et métiers du nucléaire, et dispense des connaissances pratiques et une première expérience des centrales aux étudiants. Ces derniers peuvent également obtenir un soutien pour la recherche de stages ou d'alternance dans le secteur.

> www.zegreenweb.com - 21/01/24



EN FRANCE

Une circulaire du 21 novembre 2023, publiée le 16 janvier dernier, définit les modalités de déploiement du plan de transformation écologique de l'État. Elle s'adresse aux ministres, secrétaires généraux, préfets et dirigeants d'établissements publics et opérateurs. Le plan s'organise autour de 15 engagements visant à mieux se déplacer, mieux produire et consommer, mieux se nourrir, mieux gérer les bâtiments et mieux protéger et valoriser les écosystèmes. La trajectoire fixée cible "une réduction des Gaz à Effet de Serre de 22 % en 2027 (par rapport à 2022, soit – 5% par an), pour atteindre le zéro émission nette d'ici 2050". Le plan vise également "à préserver et restaurer la biodiversité et à réduire notre consommation de ressources." Les secrétaires généraux et les préfets de région sont chargés de déployer le plan dans un délai de deux mois. Sur le volet transports, ils devront notamment veiller au déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques. La circulaire invite les acheteurs publics à systématiser l'intégration de considérations environnementales dans les contrats publics, avant que celle-ci ne devienne obligatoire à compter de 2026 conformément à la loi Climat et résilience. Un volet concerne la réduction des consommations énergétiques des bâtiments. Une programmation pluriannuelle des rénovations lourdes et une programmation des travaux à gains rapides pour les bâtiments ne pouvant pas faire l'objet d'une rénovation lourde à court terme devront être prévues. Le texte renforce également "la prise en compte de la biodiversité et des déchets lors des chantiers". La circulaire s'achève sur un calendrier des actions à mener durant l'année.

Téléchargez la Circulaire n° 6425-SG du 21 novembre 2023 (source : www.legifrance.gouv.fr)

> Le moniteur - 26/01/2024

L'Ademe s'apprête à lancer un nouvel Appel À Projets (AAP), « ACT Pas-à-Pas » destiné à accompagner des groupements d'entreprises ou de collectivités "dans la définition et la mise en oeuvre de leur stratégie de décarbonation". Lancé pour la première fois en 2017, la démarche permet de doter les entreprises d'une stratégie de décarbonation "au pas-à-pas" ou à évaluer sa faisabilité. L'Ademe financera l'accompagnement à une démarche ACT Pas-à-Pas, entre 20 000 et 30 000 € HT ("se doter d'une stratégie et d'un plan d'action associé") ou entre 5 000 et 6000 € HT pour une évaluation ACT ("évaluation de l'alignement d'une stratégie bas carbone dans les trajectoires de décarbonation sectorielles"). Les projets doivent être portés par des "collectifs majoritairement non industriels rassemblant 10 à 30 entreprises, toutes tailles confondues", chaque société participante ayant réalisé un bilan carbone de moins de deux ans. Les dossiers de candidatures devront être adressés avant le 30 avril, ou le 19 juillet en seconde clôture.

UPlus d'information sur l'AAP ACT Pas-à-Pas (source : https://agirpourlatransition.ademe.fr)

> Enerpresse - 31/01/24

Le 1er mars, Orange augmentera les tarifs d'accès à ses infrastructures de génie civil (boucle locale) pour les opérateurs. La mesure affole les professionnels du secteur qui paieront 67 % à 72 % plus cher le passage de leurs lignes de fibre optique dans les fourreaux ou sur les poteaux d'Orange. En 2025, le tarif devrait encore augmenter de 22 à 28 %. Inévitablement, cette hausse devrait en partie être répercutée sur la facture de leurs abonnés, particuliers et entreprises. Celeste, un opérateur pour les entreprises, dont les 12 000 kilomètres de fibre optique passent par les fourreaux et les poteaux d'Orange, estime à 3 M€ la hausse de la facture pour sa société. Pour l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques, des Postes et de la distribution de la presse (ARCEP), cette augmentation des tarifs n'est pas une surprise. "Le secteur savait depuis longtemps que la part des coûts du génie civil alloués à la fibre optique augmenterait au moment où celle-ci serait déployée. Une note avait été publiée en 2017 pour expliquer le mode de calcul." Une hausse de 40 % de ces tarifs a déjà été appliquée entre 2021 et 2022. S'ils s'attendaient à une augmentation, les opérateurs restent surpris par son ampleur et un calendrier resserré. Les collectivités, ayant investi dans le déploiement de la fibre optique dans le cadre des Réseaux d'Initiative Publique (RIP) vont également voir leurs factures de génie civil s'envoler. Certaines pourraient être tentées de s'emparer du sujet de la propriété des infrastructures de télécoms sur leur territoire, à l'instar d'Aix-enProvence (13) pour laquelle un arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille a reconnu la propriété sur le réseau de génie civil télécoms en novembre 2022.

> www.lagazettedescommunes.com - 30/01/24 - Le Monde - 23/01/24

La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a engagé la révision des tarifs d'accès aux réseaux de distribution d'électricité (dits Turpe HTB et HTA-BT) qui entreront en vigueur le 1^{er} août 2025. Six ateliers alimenteront la réflexion. Ils se dérouleront entre les mois de janvier et de Juillet. Le premier, qui s'est tenu le 31 janvier, portait sur la structure du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE). Les autres traiteront de l'accessibilité et de la valorisation des données (6 février); des enjeux d'accélération des raccordements (avril-mai); de la mobilisation des flexibilités au service des réseaux (avril-mai); du niveau de la régulation incitative des investissements (mai-juillet); de la performance et de la qualité de service de l'opérateur au service des utilisateurs (mai-juillet). Les orientations finales de la CRE seront présentées dans le cadre d'une consultation publique prévue au second semestre 2024. Cette démarche revêt une importance particulière compte tenu du développement de l'électrification des usages et de l'accélération de la production décentralisée d'électricité, qui entraînent une augmentation des dépenses d'investissement. Ces nouveaux tarifs devront être à la fois soutenables et lisibles, et devront favoriser la flexibilité de la consommation et l'efficacité des raccordements.

> www.actu-environnement.com - 19/01/24

Pour aider à définir les zones d'accélération des énergies renouvelables que doivent déterminer les communes, conformément à la loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER), la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) a développé un nouvel outil, baptisé Terza. Disponible gratuitement, il met à disposition des données de consommation (données de 2018), que l'utilisateur peut corriger ou préciser. Les données de production renouvelable (par source), sont également disponibles (données antérieures à 2021). Après avoir choisi un scenario de réduction des consommations par secteur (résidentiel, tertiaire, transport, industrie, agriculture et autres), l'utilisateur obtient par défaut, les données enregistrées reprenant le scénario tendanciel de l'Ademe à horizon 2050. Les objectifs, à horizon 2030 et 2050, fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), et par les scénarios de l'Ademe "Coopérations territoriales" et "Technologies vertes" sont également rappelés. L'utilisateur peut ensuite faire varier les différents paramètres de production renouvelable supplémentaire (par sources) pour visualiser comment évolue l'équilibre entre production et consommation, et comment atteindre, voire dépasser, l'objectif de territoire autonome en énergie (démarche Tepos).

Consultez <u>l'outil Terza</u> (source : https://terza.fnccr.energiesdemain.org/)

> www.banquedesterritoires.fr - 24/01/24

En 2023, Enedis a raccordé près de 3 125 MW de capacité de production photovoltaïque supplémentaire (+ 30 % par rapport à 2022), soit 200 000 nouvelles installations. Le déploiement du solaire accélère, et représente désormais plus de 17 GW de capacité de production. D'après Daniel Bour, Président de l'association Enerplan, "le mouvement est lancé". L'opévoit l'installation de plus de 4 GW en 2024, le secteur ayant déjà une

réserve de 8 à 9 GW de projets dotés de permis. Depuis 3 ans, l'autoconsommation suit une courbe exponentielle. En 2023, elle a augmenté de 145 %, en générant l'installation de 1 122 MW (dont 172 MW sans injection du surplus, en hausse de 93 %). Hors autoconsommation, la capacité photovoltaïque installée sur le réseau géré par Enedis s'accroît de 3,6 %, à 2013 MW. En ce qui concerne la filière de l'éolien terrestre, en 2023 seul un peu plus d'1 GW a été installé, soit 95 parcs raccordés, moins qu'en 2022 (-17 %) et comme en 2021, pour un cumul de plus de 18 GW installés.

> www.lemoniteur.fr - 17/01/24 - Enerpresse - 19/01/24

EN RÉGIONS

Ile-de-France. L'aéroport Roissy-Charles de Gaulle souhaite devenir « smart ». Depuis plus de 6 ans, il déploie des objets connectés (IoT) liés aux usages de l'aéroport. 2024 marque l'entrée en phase d'industrialisation de la démarche. Pour assurer la sécurité, des milliers de caméras connectées embarquant de l'intelligence artificielle permettent de surveiller le site, les flux de voyageurs, de repérer les bagages abandonnés ou d'identifier des personnes. Couplé aux badges RFID des employés, le réseau de caméras permet également de valider les accès en zones sensibles, en temps réel. Sur le plan logistique, un trieur de bagages sur 3 niveaux, associé à une couverture 4G, équipe l'aéroport qui traite 51 millions de bagages par an. Chaque bagage circule à 30 km/h dans un casier identifié par puce RFID, selon un itinéraire en boucle jusqu'au moment du chargement. Il est ainsi tracé en temps réel. En cas de chute, il est possible de notifier les agents en localisant précisément l'endroit où intervenir. À l'avenir, des robots autonomes se chargeront de récupérer les bagages tombés. Au plafond et au niveau des écrans d'affichage des capteurs de présence analysent les passages pour alerter en cas d'attroupements et de saturation. Au niveau du passage en douane, ils permettent d'évaluer le temps d'attente des passagers. En 2018, 200 capteurs de température ont été installés et leur nombre ne cesse de se multiplier pour améliorer le confort énergétique des passagers. "Entre les compteurs communicants des différents fluides et les objets connectés, cela représente des dizaines de milliers de capteurs" reliés à la GTB de l'aéroport. De quoi proposer des scenarii d'optimisation. Le site est équipé de réseaux privés Wi-Fi, 4G, 5G, LoRaWAN, RFID. En les combinant, il sera possible de géolocaliser les fauteuils roulants par exemple. Pour accroître la bande passante, la 5G est également expérimentée depuis l'été 2022. De prochains déploiements d'IoT sont prévus au niveau du tarmac, avec des capteurs environnementaux qui perme

> www.journaldunet.com - 26/01/24

EN EUROPE

Bruxelles. Le 6 février prochain, la Commission européenne publiera l'objectif climatique qu'elle se fixe d'ici à 2040. Onze États membres, dont la France, l'Allemagne et l'Espagne, ont signé un courrier commun destiné à la Commission européenne qu'ils exhortent à définir un objectif chiffré de réduction des émissions permettant d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050. D'après une version provisoire du document de la Commission, celui-ci pourrait être fixé à -90 % d'émissions de GES par rapport au niveau de 1990. Si c'est la trajectoire la plus ambitieuse qui a été "préférée" (soit entre – 90 et – 95 % d'émissions) dans l'étude d'impact, le texte de la communication ne mentionnerait pas la possibilité d'aller "au-delà" de – 90 %. Cette stratégie reposerait notamment "sur une industrie de la gestion du carbone pleinement développée d'ici à 2040", en accordant une part importante au captage et au stockage de carbone (CCS). L'étude d'impact chiffre à 344 MtCO₂eq le volume de carbone devant être capté en 2040 et prévoit une augmentation de la production brute d'électricité de 1 855 TWh entre 2030 et 2040. Cet effort en matière d'électrification reposerait sur un accroissement des capacités de production d'électricité renouvelables, pour les porter à 2 298 GW en 2040 (vs 1 292 GW en 2030). En revanche, la capacité de production d'électricité à partir d'énergies fossiles devrait diminuer (156 GW en 2040 vs 241 GW en 2030), ainsi qu'à partir du nucléaire (71 GW en 2040 vs 94 GW en 2030). Les différents scenarii envisagés reposent sur des besoins en investissements annuels supérieurs à 3 % du PIB pour la période 2021-2050.

> Contexte - 30/01/24 - Enerpresse - 31/01/2024

DANS LE MONDE

Le cours de l'uranium s'envole, pour atteindre jusqu'à 106 \$ la livre mi-janvier, son plus haut niveau depuis 2007. En forte baisse après l'accident de Fukushima, la livre d'uranium n'atteignait plus que 20 \$ la livre en 2016. Depuis 2021, les prix sont repartis à la hausse et s'envolent depuis mars 2023. Cette flambée des prix s'explique d'une part par le regain d'intérêt suscité par l'électricité nucléaire, décarbonée, et d'autre part par une offre qui peine à satisfaire la demande. Kazatomprom, leader mondial de la production d'uranium a déclaré au début de l'année qu'il n'atteindrait pas ses objectifs de production en 2024, ni probablement pas non plus en 2025 en raison d'une pénurie d'acide sulfurique, utilisé pour extraire le minerai. L'entreprise canadienne Cameco rencontre elle aussi des difficultés pour atteindre ses objectifs de production, ainsi que le français Orano dont la production, basée principalement au Niger est fragilisée par un récent coup d'État. Côté demande, au cours de la dernière COP28, une vingtaine de pays ont annoncé leur souhait de tripler leurs capacités électronucléaires d'ici à 2050. Toutefois, le risque de pénurie semble faible. Les opérateurs de centrales nucléaires disposent de plusieurs années de stocks devant eux et s'approvisionnent via des contrats de long terme, ce qui limite les conséquences sur les coûts. D'après la World Nuclear Association (WNA), il faudrait que les cours se maintiennent durablement au-dessus de 100 \$ la livre, pour que cela ait un impact sensible.

> Enerpresse - 16/01/24 - Les Echos - 22/01/24



Patrick Jeantet, X-Ponts, succède à Louis Nègre à la présidence de la Fédération des Industries Ferroviaires (FIF).

> Les Echos – 22/01/24

